



Mort pour la france

Par stephani

salut ; j'ai mes deux grand parant mort pour la France , a ce que j'ai des droits comme descendants ;

Par Isadore

Bonjour,

Non, sauf éventuellement si vous avez moins de 21 ans et L'un de ces grands-parents était votre "soutien de famille", autrement dit la personne qui vous élevait et subvenait suite à vos besoins.